

Alençon, le 30 octobre 2025

Affaire suivie par Nathalie SICOT
mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr
tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DE LA FERTE MACE

Prélèvement 00148125
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DE LA FERTE MACE
Installation UDI 001653 PATAUGEOIRE CA FERTOIS
Point de surveillance P 0000002262 PATAUGEOIRE PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélévé le : vendredi 10 octobre 2025 à 10h43

par : LAURA GUEDON

Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,21 mg(Cl2)/L				
Chlore total	1,34 mg(Cl2)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,6 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	25,0 °C				
Température de l'eau	31,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analysé effectué par : LABEO ORNE

6102

Type de l'analyse : PCL

Code SISE de l'analyse : 00155523

Référence laboratoire : O.2025.17879-1-1

Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

MINERALISATION

Chlorures	1806 mg/L				250,00
-----------	-----------	--	--	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	2,1 mg(C)/L				5,00
-------------------------	-------------	--	--	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aérginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore combiné	0,13 mg(Cl2)/L		0,60		
Chlore libre actif	0,52 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00148125)

L'eau du bain à remous est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlo rures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement insuffisant d'eau neuve. Mes services préconisent des apports en eau neuve quotidiens d'au moins 50 litres par jour et par baigneur. Une vidange totale du bassin a été demandée.

Le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef

Nathalie SICOT